

2019-3875  
2019-08-09

20 Mule Team

# Boric Acid Technique

Qualité Technique

**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

Ce produit n'est pas destiné à la consommation, ni à la fabrication des drogues.  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: acide borique ( $H_3BO_3$ ) ..... 100,0% m/m  
[Équivalent à une teneur en anhydride borique ( $B_2O_3$ ) de 56,3%]

N° D'ENREGISTREMENT 18292 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: 25 kg ou 45,4 kg

U.S. Borax Inc.  
200 E. Randolph St., Suite 7100  
Chicago, IL, USA 60601  
1 - 773 - 270 -6500

Numéro de téléphone d'urgence  
É.U. & Canada sans frais (24 hr)  
(1) 866 928 0789  
Numéro avec frais (24hr)  
(1) 215 207 0061

Fabricant sous le système de gestion conforme  
aux normes ISO 9001 et ISO 14001

**MODE D'EMPLOI:** Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les fabricants de formulation sont responsables de l'enregistrement de leurs propres produits.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**MISES EN GARDE:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après toute manipulation ainsi qu'avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas contaminer la nourriture, les aliments pour animaux ni aucun plan d'eau. Le renversement ou l'application imprudente de ce produit sur une terre agricole ou sur des plantes, y compris des arbres ou arbustes, peut causer la mort de ces plantes ou un retard important de leur croissance.

**PREMIERS SOINS:** En cas d'urgence, appeler la ligne d'assistance médicale d'urgence de US Borax Inc., accessible 24 h sur 24, au numéro (1) 866-928-0789. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Avis au médecin: Administrer un traitement symptomatique.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.. **NE PAS** décharger d'effluent contenant ce produit dans des réseaux d'égouts, des lacs, des ruisseaux, des étangs, des estuaires, des océans, ou d'autres eaux.

**ENTREPOSAGE:** Conserver dans un endroit sec et frais, à l'écart de tout produit alimentaire pour les animaux et les humains, et hors de la portée des enfants et des animaux.

**ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs superflus et leurs contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir d'autres détails et des renseignements au sujet du nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.